

Rapport public

Date d'émission du rapport : 27 janvier 2026

Numéro d'inspection : 2026-1364-0001

Type d'inspection :

Plainte

Titulaire de permis : The Royale Development GP Corporation, en tant que partenaire général de The Royale Development LP

Foyer de soins de longue durée et ville : Granite Ridge Community, Stittsville

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 13, 15, 16 et 21 janvier 2026

L'inspection concernait :

- Signalement : n° 00165916 – Signalement en lien avec une plainte concernant des préoccupations liées à un refus de lit.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Admission, absences et mises en congé

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Examen et approbation par le titulaire de permis

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021).

Non-respect de : l'alinéa 51 (7) b) de la LRSLD (2021)

Autorisation d'admission à un foyer

Paragraphe 51 (7) – Le coordonnateur des placements compétent remet au titulaire de permis de chaque foyer choisi des copies des évaluations et des renseignements dont il a fallu tenir compte en application du paragraphe 50 (6). Le titulaire de permis examine les évaluations et les renseignements et approuve l'admission de l'auteur de la

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

District d'Ottawa

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée 347, rue Preston, bureau 410

Ottawa ON K1S 3J4

Téléphone : 877-779-5559

demande au foyer, sauf si, selon le cas :

b) le personnel du foyer n'a pas les compétences en soins infirmiers nécessaires pour répondre aux exigences de l'auteur de la demande en matière de soins.

Un avis écrit adressé à l'auteur de la demande indiquait que le foyer ne disposait pas des compétences en soins infirmiers nécessaires ou du niveau de dotation requis pour répondre aux besoins en matière de soins de l'auteur de la demande en ce qui concerne ses comportements réactifs.

La directrice générale principale ou le directeur général principal a indiqué que le foyer dispose d'un programme du Projet ontarien de soutien en cas de troubles du comportement (Projet OSTC) et qu'il peut également obtenir de l'aide auprès de l'équipe mobile de l'Hôpital Royal Ottawa afin de soutenir les personnes résidentes ayant des comportements réactifs. De plus, elle ou il a confirmé que les membres du personnel recevaient une formation sur les approches douces et persuasives (ADP) et qu'ils avaient reçu des formations sur la gestion des comportements réactifs.

Après une évaluation de la demande de la personne concernée, on a constaté que les comportements réactifs de l'auteur de la demande avaient été stabilisés et qu'aucun incident lié à des comportements réactifs n'avait été signalé depuis le mois en question. Cela a également été confirmé par des membres du personnel de Santé à domicile Ontario.

Sources : Dossier de l'auteur de la demande; entretiens avec la directrice générale principale ou le directeur général principal du foyer et des membres du personnel de Santé à domicile Ontario.